



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 DÉCEMBRE 2017 #2

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert convoquée le lundi 18 décembre 2017 à **19h30**, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Michel Fafard
Jacques Boisvert
Cédric Tremblay
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Considérant que tous les membres du conseil municipal sont présents ;

Considérant que la séance spéciale sur le budget 2018 a été levée à 19h15 ;

Considérant que des citoyens sont présents dans l'assistance ;

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h15.

ADMINISTRATION

2017-12-301

(1) Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Patrick Pilon

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous :

1. Adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation
2. Règlement #399 décrétant la création d'un fonds de roulement
3. Acquisition d'un véhicule de voirie (pick-up)
4. Suivi de la résolution 2017-12-288 - Demande du Club CarCamp – pont route des Chars
5. Inscription à Famille au jeu 2018
6. Participation aux #JPS2018 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 »
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-302

(2) Règlement # 399 décrétant la création d'un fonds de roulement

ATTENDU que la municipalité ne possède pas de fonds de roulement;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Norbert désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 1094 du Code municipal du Québec;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 DÉCEMBRE 2017 #2

ATTENDU que la municipalité peut se doter d'un fonds de roulement, en 2017, d'un montant maximal de 229 060 \$, soit 20 % des crédits prévus au budget de l'exercice courant de la municipalité ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Jacques Boisvert lors de la séance du conseil tenue le 11 décembre 2017 sous le numéro # 2017-12-274 et que le projet de règlement a été présenté séance tenante ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal de Saint-Norbert décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à créer un fonds de roulement d'un montant de 100 000 \$;

ARTICLE 2

À cette fin, le conseil est autorisé à transférer une partie de l'excédent de fonctionnement non affecté à titre de capital du fonds de roulement, soit un montant de 100 000 \$;

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Règlement adopté à Saint-Norbert, ce 18 décembre 2017.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon
Directeur général et secrétaire-trésorière

2017-12-303

(3) Acquisition d'un véhicule de voirie (pick-up)

Considérant l'appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs pour l'acquisition d'un véhicule de voirie (pick-up) ;

Considérant que les soumissions devaient être déposées le 7 décembre 2017 avant 11h30;

Considérant que les fournisseurs invités ont déposé une soumission :

- Automobiles Réjean Laporte et Fils Ltée : 46 556.74 \$ taxes incluses
- Auto JG Pinard et Fils Ltée : 46 949.40 \$ taxes incluses

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Patrick Pilon

Que le conseil municipal de Saint-Norbert procède à l'acquisition du véhicule de voirie auprès d'Automobiles Réjean Laporte et Fils Ltée au montant de 46 556.74 \$ taxes incluses.



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 DÉCEMBRE 2017 #2

Que cette acquisition soit financée par le fonds de roulement, par un emprunt de 42 832.21 \$ (dépense nette) et dont le remboursement se fera sur une période de dix (10) ans à partir de l'année 2018 pour un montant annuel de 4 238.22 \$.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-12-304

(4) Suivi de la résolution 2017-12-288 - Demande du Club CarCamp – pont route des Chars

Considérant que le pont de la route des Chars a été fermé puisqu'il a été jugé potentiellement dangereux par le conseil vu son état inquiétant lors d'une inspection le 1er septembre dernier ;

Considérant qu'une offre de services professionnels a été demandée à Beaudoin Hurens, coût : 5 750 \$, et donc que le conseil souhaitait demander d'autres offres pour un meilleur prix ;

Considérant que l'ingénieur de la MRC a été consulté et il a informé la municipalité que ce mandat devra être confié à une firme ayant des spécialistes en structure ;

Considérant qu'à ce jour, la municipalité ne détient pas d'expertise ;

En conséquence et pour ses motifs :

Il est proposé par Cédric Tremblay

Appuyé par Jacques Boisvert

Que la Municipalité continue d'agir en autorité compétente œuvrant pour le bien et la sécurité de ses citoyens et maintient sa décision de fermer le pont à tous les usagers.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

LOISIRS ET CULTURE

2017-12-305

(5) Inscription à Famille au jeu 2018

Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSSL) soutient les municipalités dans leur offre de loisir aux familles;

Considérant que le Programme de développement d'activités Famille au jeu 2018 offre la possibilité d'obtenir un financement de 500 \$ pour réaliser des activités faisant la promotion entre autre de l'activité physique et la saine alimentation ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Lise L'Heureux

Que soit nommé Mme Johanne Sicard, responsable loisirs et culture, à titre de mandataire pour la Municipalité de Saint-Norbert dans le cadre du Programme Famille au jeu;

Que Mme Johanne Sicard présente au conseil municipal du mois de février, la fiche de projet qui devra être déposée au plus tard le 9 mars 2018 au CIUSSS de Lanaudière;

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 DÉCEMBRE 2017 #2

2017-12-306

(6) Participation aux #JPS2018 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 »

Considérant que depuis près de 10 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et que des gains ont été enregistrés ;

Considérant que Lanaudière est la troisième région du Québec quant aux gains entre les cohortes de 1998 et 2007 pour les taux de diplomation et de qualifications après sept ans au secondaire ;

Considérant que malgré une augmentation portant son taux de diplomation au secondaire à 68,2 %, Lanaudière se classe parmi les cinq régions administratives du Québec ayant les plus faibles taux de diplomation;

Considérant qu'un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur; sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.) ;

Considérant que le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

Considérant que la persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens ;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière ;

Considérant que la lecture et l'écriture sont nécessaires à l'apprentissage de toutes les matières scolaires et que c'est en éveillant tôt les enfants au monde de l'écrit qu'on obtient les meilleures chances d'en faire un jour de bons lecteurs ;

Considérant que l'accompagnement parental joue un rôle de taille dans la persévérance des jeunes et se vit au quotidien, de diverses manières ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Jacques Boisvert

De reconnaître la persévérance scolaire comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité.

Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2018 et à relever le défi de « Municipalité première de classe 2018 » ex.:

- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes
- Publication de textes sur la persévérance scolaire
- Promotion des JPS sur les panneaux d'affichage
- Port du ruban de la persévérance scolaire
- Investissement dans la bibliothèque municipale
- Collaboration avec les écoles de votre milieu

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

18 DÉCEMBRE 2017 #2

(7) PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-12-307

(8) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Patrick Pilon
Appuyé par Michel Fafard

Que la séance soit levée à 19h35.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire